

AVIS PUBLIC
CONSULTATION ÉCRITE

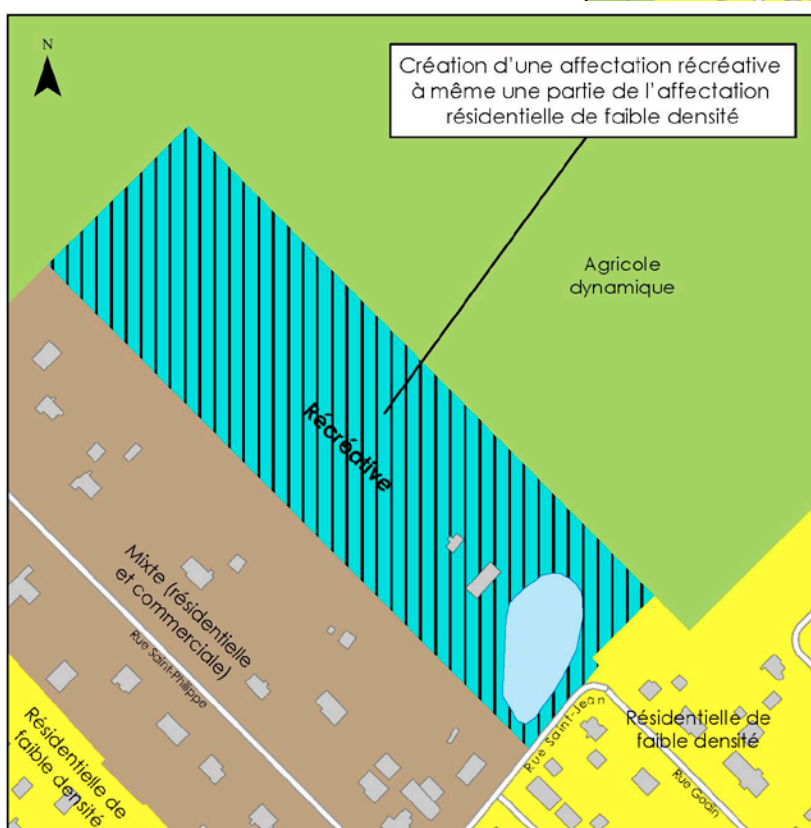
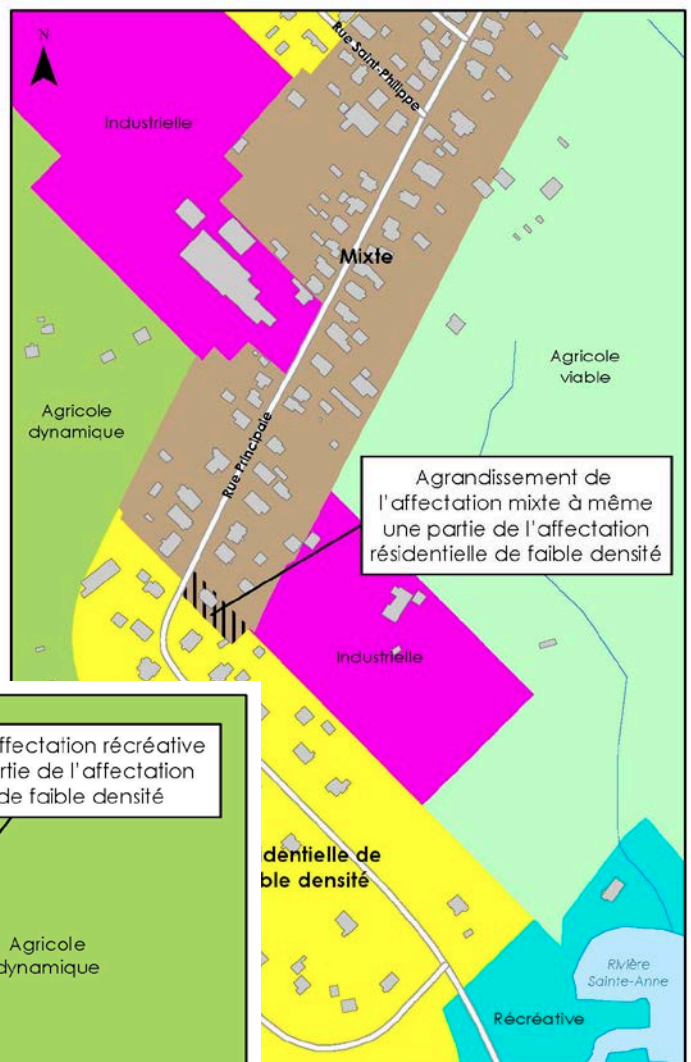
Aux personnes intéressées par quatre (4) projets de règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro URB-01, le règlement de lotissement numéro URB-04 et le règlement de zonage numéro URB-05

AVIS PUBLIC est donc donné de ce qui suit :

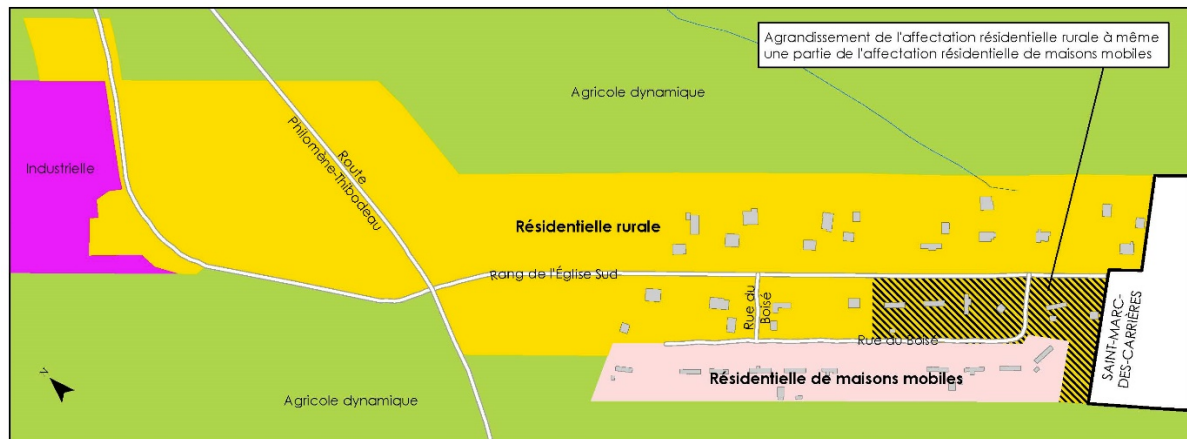
Conformément aux directives émises ainsi que des décrets et arrêtés ministériels adoptés par le gouvernement dans le cadre de la pandémie, une consultation écrite se déroule présentement concernant ces projets. La période de consultation est prolongée jusqu'au 26 février 2020.

Bien que plusieurs modifications soient des ajustements mineurs, nous croyons que ces trois (3) changements sont plus susceptibles de vous intéresser :

1. Agrandir l'affectation mixte afin d'y intégrer la propriété située au 339-341, rue Principale sur laquelle est projeté l'ajout d'un logement supplémentaire;
2. Attribuer une affectation récréative au site situé au 20, rue Saint-Jean sur lequel est projeté un établissement d'hébergement touristique.



3. Agrandir l'affectation résidentielle rurale dans le secteur de la rue du Boisé afin de permettre les habitations unifamiliales isolées sur l'ensemble des terrains adjacents au rang de l'Église Sud et d'orienter les maisons mobiles uniquement sur les terrains situés du côté ouest de la rue du Boisé;



Le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants lors de la séance ordinaire du 14 avril 2020:

- Projet de règlement URB-05.06 modifiant le plan d'urbanisme numéro URB-01, le règlement de lotissement numéro URB-04 ainsi que le règlement de zonage numéro URB-05 afin d'assurer la concordance avec le règlement numéro 390 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf;
- Premier projet de règlement numéro URB-05.07 modifiant le règlement de zonage numéro URB-05 afin de bonifier certaines dispositions réglementaires et d'agrandir la zone résidentielle en milieu agricole Ra/a-2.

Le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 :

- Projet de règlement numéro URB-01.02 modifiant le plan d'urbanisme numéro URB-01 concernant la carte des grandes affectations du territoire et les activités préconisées à l'intérieur de certaines affectations;
- Premier projet de Règlement numéro URB-05.08 modifiant le règlement de zonage numéro URB-05 afin d'agrandir la zone mixte M-2 et de créer une nouvelle zone récréative Rec-9.

Bien que le présent avis expose les modifications que nous croyons les plus susceptibles d'intéresser les citoyens, nous vous invitons à consulter les projets de règlements complets qui sont disponible sur notre site internet. Pour en obtenir une copie ou pour toutes questions, vous pouvez prendre contact avec le soussigné.

Toute personne qui le souhaite peut transmettre, durant cette période, ses questions ou ses commentaires par l'écrit à l'égard de ces projets de règlement à l'adresse suivante : dgg@st-alban.qc.ca . Ils peuvent également être déposés à la réception du bureau municipal ou transmis par la poste au 241 rue Principale à Saint-Alban, Québec, G0A 3B0.

Les projets de règlement numéro URB-05.07 et URB-05.08 contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Donné à Saint-Alban, le 19 février 2021.

Vincent Lévesque Dostie, directeur général.